

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de l'ajournement du 9 juin 2017 à compter de 10 heures, de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 5 juin 2017 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gérard Coulombe - Maire
Mme Jocelyne Lyrette – Mairesse suppléante
M. John Rodgers – Conseiller
Mme Martine Coulombe – Conseillère

Mme Stéphanie Gagnon, adjointe administrative, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Aucun citoyen (0) assiste à la rencontre.

AO-090617-181 Ouverture de la séance ordinaire

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 10h00 heures.

AO-090617-182 Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

AO-090617-183 Présentation des comptes payés pour mai 2017

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu, d'adopter la liste des chèques émis ainsi que les paiements en ligne effectués pour la période d'avril 2017 au montant de 132 502.84 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Stéphanie Gagnon, adjointe administrative, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

AO-090617-184 Présentation des comptes à payer pour mai 2017

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'adopter la liste des comptes fournisseurs dus pour la période de mai 2017 au montant de 49 232.54 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Stéphanie Gagnon, adjointe administrative, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

AO-090617-185 Adoption des salaires payés pour mai 2017

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'adopter la liste des salaires payés pour mai 2017, au montant de 43 301.62\$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Stéphanie Gagnon, adjointe administrative, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

AO-090617-186 Honoraire Lavery Avocats

CONSIDÉRANT la facture reçue de la firme Lavery Avocats ;

CONSIDÉRANT les informations contenues dans cette facture ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont visés directement dans ce document ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyne Lyrette et résolu que le maire soit mandaté en collaboration avec le directeur général par intérim afin de prendre toutes informations pertinentes auprès de la firme Deveau Avocat ou la firme Lapointe Beaulieu pour tout ce qui touche de près ou de loin ce dossier.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

AO-090617-187 Autorisation à la direction générale pour appel d'offres MG-20 B

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'annuler la résolution parce que les frais n'entrent pas dans la programmation TECQ.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION Avis de motion – modification au règlement n° 77

Un avis de motion est donné par Jocelyne Lyrette afin d'apporter des modifications au règlement n° 77, chapitre IV, afin de modifier l'obligation d'obtenir un permis pour certaines rénovations.

Une dispense de lecture dudit règlement est autorisée en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

Adopté

AO-090617-188 Règlement de concordance

CONSIDÉRANT QUE la rencontre d'information a été reporté par la MRC en collaboration avec la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martine Coulombe et résolu que la Municipalité demande un prolongement pour un dépôt du Règlement de concordance.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

AO-010517-189 Mandat à M. Claude Beaudoin

CONSIDÉRANT la demande faite à la MRC pour le dépôt du règlement ;

CONSIDÉRANT QU'IL est possible d'obtenir les services d'un consultant spécialisée en la matière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyne et résolu que M. Claude Beaudoin, urbanisme de formation, soit mandaté pour la préparation du règlement de concordance. Le montant du mandat est évalué à environ 200\$.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

AO-010517-190 Levée de la séance

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 10h10.

Adoptée à l'unanimité

Gérard Coulombe

Jean-Marie Gauthier

Maire

Dir.gén. par intérim

